

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3254**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif - Lot n°3 : déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3254**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif - Lot n°3 : déconstruction, maçonnerie - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2102 du 7 février 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la restructuration du restaurant administratif - Lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie. Ce marché a été notifié sous le numéro 11514411 le 8 mars 2011 à l'entreprise PEIX pour un montant de 252 634,44 € HT, soit 302 150,79 € TTC.

Compte tenu de différents aléas, des modifications de chantier induisant un coût supplémentaire doivent être prises en compte.

En effet, après la réalisation des plans d'ateliers et de chantier par les entreprises, et afin de faciliter les interventions de maintenance ultérieures dans le local technique du niveau 01 (maintient de la trappe évacuation CTA) et de limiter les arrêts de l'activité du restaurant officiel, il a été nécessaire de réorganiser les installations en terrasse et de modifier le nombre et la forme des percements. Par ailleurs des percements supplémentaires non prévus ont été nécessaires compte tenu des contraintes géométriques du bâtiment après dépose des faux plafonds.

Ces modifications ont entraîné des travaux en plus et des travaux en moins, le bilan final faisant apparaître un dépassement de 12 065,96 € HT.

En complément, la durée de location des installations de chantier est nécessaire compte tenu du décalage du chantier. Cette prestation représente un coût supplémentaire de 9 995,85 € HT.

Des arrêts de chantier ont aussi été demandés à l'entreprise PEIX pour permettre l'utilisation du restaurant officiel ainsi qu'à la demande de la direction des systèmes d'information et de télécommunications. Cette prestation représente un coût supplémentaire de 702 € HT.

La totalité des prestations ci-dessus représente un coût supplémentaire de 22 763,81 € HT.

Enfin, compte tenu de la suppression des plots bétons en terrasse, la prestation pare vue terrasse file sud d'un montant de 2 700 € HT a été supprimée.

Le montant initial du marché serait donc porté, par voie d'avenant, de 252 634,44 € HT à 272 698,25 € HT, soit une augmentation de 20 063,81 €. Il s'ensuit une augmentation de 7,94 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n°11514411 conclu avec l'entreprise PEIX pour la restructuration du restaurant administratif - Lot n° 3 : déconstruction, maçonnerie. Cet avenant d'un montant de 20 063,81 € HT, soit 23 996,32 € TTC, porte le montant total du marché de 252 634,44 € HT à 272 698,25 € HT, soit 302 150,79 € TTC à 326 147,11 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant communautaire - exercice 2012 - compte 231 320 - fonction 020 - opération n° 5P28O0970, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.